

Mercredi 24 mai 16:00
Inspé Launay Violette - Salle 56 - Nantes
Visioconférence Zoom

Quelle scolarité dans une École dite inclusive ?

Patrice Bourdon

Pour les élèves dits à besoins éducatifs particuliers, accéder à l'École, être scolarisés, relève du droit de fréquenter une école régulière comme tout enfant ou adolescent d'âge scolaire dans un cursus de formation et d'apprentissages organisé, quelles que soient les particularités de l'élève. Ce principe même de scolarité implique de développer des activités dans l'univers scolaire avec une confrontation aux savoirs, aux relations entre pairs pour engager ces élèves dans des apprentissages, construire un rapport au monde. Pourtant, pour de nombreux d'entre eux, accéder à une scolarité ordinaire n'est pas systématique. Alors le discours de l'intégration, de l'inclusion ou de l'école inclusive permet de surseoir à l'égalité de droit et de participation effective, en conditionnant l'accès à la rédaction d'un projet personnel et les parcours scolaires aux capacités des personnes.